



instance de séparation

Par **blandmich**, le **22/02/2019** à **16:20**

bonjour, mariés sous la communauté réduite aux acquets, nous avons acheté un terrain et fait construire une maison.

j'ai pratiquement payé seul cet ensemble. (justificatif par déclaration d'impôts). puis-je prétendre à plus de 50 % de la valeur de ce bien immobilier.

merci

Par **Visiteur**, le **22/02/2019** à **16:57**

Bonjour

Vous ne pouvez prétendre qu'à 50%, car même si vos revenus sont supérieurs, ils sont devrait communautaires.

Vous pouvez en revanche récupérer vos fonds propres mis dans l'opération (possédés avant mariage ou reçus par succession ou donation...